

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2023

Délibération n°2023.03.039.B

Acquisition de 2 véhicules pour la mise en place d'une navette électrique dans le coeur d'agglomération de GrandAngoulême : demande de subventions

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2023

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **20**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, François NEBOUT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_39B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.039.B**

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

ACQUISITION DE 2 VEHICULES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE ELECTRIQUE DANS LE COEUR D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20401 -2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Villes et communautés durables
ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Sur la période 2014-2020, l'Union européenne a consacré une part des fonds européens FEDER au développement urbain intégré. La Région a donc mis en place des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) à destination d'agglomérations, dont GrandAngoulême à hauteur de 3 millions d'euros, autour de trois thématiques :

- L'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la consommation
- L'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable
- La préservation de la biodiversité.

L'agglomération disposant d'un reliquat de 402 827,72 euros sur l'enveloppe initiale de 3 millions d'euros, et la mobilisation des fonds ayant été prolongée en raison du COVID qui avait entraîné une diminution du nombre de projets, c'est dans ce cadre qu'une subvention est sollicitée pour un projet entrant dans la thématique de l'excellence environnementale du territoire.

Le cœur d'agglomération de GrandAngoulême connaît actuellement un fort développement d'activités notamment en bas de plateau, une offre de transport est donc à développer en complémentarité du réseau existant sur des secteurs en pleine mutation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_39B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Afin de rendre le réseau de transport plus attractif, conformément au Schéma des mobilités de GrandAngoulême, il est projeté par l'EPCI de mettre en place une navette électrique pour la desserte du cœur d'agglomération. La mise en place de cette navette électrique permettra ainsi :

- une meilleure connexion entre les secteurs en pleine mutation identifiés sur le cœur d'agglomération
- une desserte fine de secteurs peu accessibles en transport
- un rééquilibrage de l'offre de transport sur des secteurs très contraints en termes de circulation et de stationnement.

La motorisation électrique est la meilleure technologie pour effectuer les dessertes « de proximité » ; avec le silence lors de son utilisation et son confort, une navette électrique préserve le cadre de vie, et la qualité de l'air, en limitant le nombre de véhicules en circulation sur des secteurs particulièrement contraints.

L'acquisition de deux véhicules est nécessaire pour assurer un bon niveau de fréquence de passage de la navette et pour rendre le service attractif.

A noter l'existence d'une précédente délibération du bureau communautaire en date du 2 février 2023 « Transports Publics / möbius : programme bus 2023 » pour l'acquisition via la CATP de 2 minibus électriques et demande de subventions.

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	Montants		RECETTES	Montants HT	
	TOTAUX HT			%	
Achat des deux véhicules - dont le seul le surcoût est éligible au financement FEDer - soit 296 810 €	596 810,00 €	FEDER	196 086 €	32,31%	
Fourniture + mise à jour software diagnc	4 000,00 €	GrandAngoulême (autofinancement)	410 732 €	67,69%	
Rémunération de la CATP	6 008,10 €				
TOTAUX	606 818,10 €	TOTAL	606 818 €	100%	

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Europe et de la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---